



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gouvernement

Question écrite n° 67685

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin demande des explications à M. le ministre délégué à la santé sur les propos condamnables et condamnés qu'il a tenu, lors des journées parlementaires des Verts à Saumur à l'encontre des dentistes. De nombreux syndicats se sont insurgés des déclarations du ministre lors de ce rassemblement politique, suite à une question concernant le niveau de prise en charge des traitements prothésiques dentaires. Cette question mérite plus de sécurité, car cette situation provoque des inégalités sociales de grande ampleur pour les malades qui ne peuvent être remboursés intégralement. La polémique n'a jamais été source de solution et l'attaque en règle d'une profession ne l'encourage pas à faire des efforts lorsque l'Etat le demande, d'autant que les chirurgiens-dentistes ont déjà pris de nombreuses initiatives, tant dans le domaine de la prévention, de la qualité des soins que de la formation continue contribuant ainsi à l'amélioration de la santé bucco-dentaire des Français. Par conséquent, il lui demande pourquoi il a pris volontairement le contrepied des déclarations de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité qui tente d'unifier les professions médicales afin de trouver des solutions aux problèmes de remboursement et de dépenses de santé.

Texte de la réponse

Au cours d'un échange dont la vivacité n'était pas de son fait, le ministre délégué à la santé a réagi à certaines critiques formulées à l'encontre du rapport qui venait d'être remis au Gouvernement par l'inspecteur général des affaires sociales, M. Michel Yahiel. Il a réaffirmé son adhésion aux conclusions de ce rapport et rappelé son attachement au renforcement de la prévention bucco-dentaire et à la mise en place de visites dentaires gratuites en milieu scolaire. Celles-ci devraient d'ailleurs être mises en oeuvre dès l'année prochaine et prises en charge par l'assurance maladie. Par ailleurs, il dément catégoriquement avoir émis le moindre propos injurieux à l'égard d'une profession dont il tient à souligner le rôle essentiel au sein du système de santé et les excellents rapports qu'il entretient avec elle. Il a exprimé auprès des dentistes ses regrets qu'une telle interprétation, si loin de sa pensée, ait pu se faire jour. Il a également rappelé son engagement en faveur de cette profession depuis son premier passage au ministère de la santé en 1992 avec la mise en oeuvre de la réforme des études d'odontologie, jusqu'à 2001 avec la prise en charge du scellement des sillons et d'un acte prothétique qui permet de consolider une dent plutôt que de l'extraire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67685

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6035

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7469